mise en place et l'utilisation des installations qui sont actuellement nécessaires, au Canada, pour renforcer et étendre le système de défense aérienne du continent. Si ces conditions agréent à votre Gouvernement, la présente Note et votre réponse pourraient constituer entre les deux Gouvernements un accord qui entrerait en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances réitérées de ma très haute considération.

Les autorités compétentes du Canada et des États-Units statis-

installed at the sites. In the conduct of the suiteris, special care will be taken

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
H. C. GREEN

Ottawa le 27 septembre 1961

M. Willis C. Armstrong,
Chargé d'Affaires a.i.,
Ambassade des États-Unis d'Amérique,
Ottawa, Canada.

And Amérique,
Ottawa, Canada.

Ottawa, Canada.

Ottawa, Canada.

Ottawa, Canada.